

Transmission d'exploitation : Démêlez le vrai du faux !

Transmettre son exploitation agricole c'est se préparer à la fin d'une histoire et au début de nouveaux projets. Chaque projet de transmission est unique et vous devez vous accorder le temps de réflexion nécessaire pour clarifier vos objectifs de transmission.

Qui dit temps de réflexion dit nombreuses questions, faisant naître parfois des idées fausses...

Zoom sur les idées reçues !

La transmission de mon entreprise : je m'en préoccuperai quand j'aurai 60 ans !

FAUX : Il vaut mieux vous y préparer 10 ans à l'avance, par étapes progressives. La transmission est un processus long et complexe qui ne se résume pas à transmettre uniquement son capital. C'est aussi l'occasion de réfléchir à ses nouveaux projets. Vous pourrez ainsi valoriser l'entreprise.

La transmission de mon exploitation agricole ne concerne personne d'autre que moi !

FAUX : Vous restez l'acteur principal de votre transmission, cependant :

- Le devenir de l'entreprise a un impact sur les membres de la famille, les associés... Il est donc important de les associer aux réflexions.
- La transmission aborde différentes questions : personnelles, professionnelles, sociales, juridiques, fiscales... Associez vos experts pour préparer vos nouveaux projets avec sérénité.

Je peux transmettre mon exploitation agricole même si ma filière rencontre des difficultés !

VRAI : Une exploitation présente toujours des points forts. Cela nécessite de prendre du recul pour imaginer les possibilités d'évolution et les avenir potentiels.

Une entreprise agricole se transmet à l'identique

FAUX : Au cours de votre carrière, vous avez fait évoluer votre exploitation. Il en est de même aujourd'hui. Votre entreprise agricole peut permettre la concrétisation de nouveaux projets viables. En faisant évoluer votre exploitation, le repreneur garantit sa pérennisation.

Mon entreprise n'est pas transmissible !

FAUX : Tout au long de votre activité votre entreprise a évolué en fonction des attentes de la société et selon vos besoins.

Si votre entreprise n'est pas transmissible en l'état, elle peut peut-être évoluer et permettre la concrétisation de nouveaux projets viables.

L'évaluation d'une entreprise est une affaire purement comptable !

FAUX : Il existe différentes méthodes de calcul complémentaires de la valeur d'une entreprise. Chacune des méthodes met l'accent sur différentes caractéristiques de l'entreprise. La valeur définitive à retenir sera le compromis dans lequel le vendeur et le repreneur trouveront chacun leur intérêt. Des conseillers peuvent vous appuyer pour que vous décidiez du montant de vente de votre entreprise.

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. A ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Marne

Adasea 51
03 26 04 74 09
pit51@adasea.net